

## **COMMUNE DE OUERRE**

**Département d'Eure-et-Loir**

**Arrondissement : DREUX**

### **Compte rendu de la séance du mardi 21 novembre 2024**

#### **Etaient présents :**

Madame Clémentine FISSON, Monsieur Philippe GROSSET, Madame Marie-Laure DESMOULINS, Monsieur Stéphane BLANCHEMAIN, Monsieur Patrick VASSEUR, Madame Marianne BERTHERAT, Madame Aurélie DUMONT, Monsieur Matthieu FOURAGE, Monsieur Emmanuel GATEAU, Madame Gaëlle JOUET.

**Etaient absents excusés** : Monsieur OUDET Pascal et Madame HENRY Sonia, Madame Martine MAILLARD donne pouvoir à Monsieur Stéphane BLANCHEMAIN

**Secrétaire de la séance** : Monsieur Matthieu FOURAGE

**Début de séance** : 19 heures

#### **APPROBATION DU PROCES VERBAL**

Le procès-verbal du conseil municipal du 15 octobre 2024 a été approuvé à l'unanimité

#### **DELIBÉRATIONS**

**DE 2024 026 : Services communs " instruction des autorisations d'urbanisme " et " planification territoriale " Désignation du représentant de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux aux comités de suivi annuels**

**Il a été exposé que,**

Service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme :

Le 5 septembre 2022, le bureau communautaire a validé la convention de fonctionnement du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Cinquante-neuf communes du territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ont adhéré à ce service commun en signant la convention.

L'article 8 prévoit la création d'un comité de suivi pour un suivi contradictoire de l'application de la convention une fois par an.

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux doit désigner son représentant.

Il est proposé que Madame Emmanuelle BONHOMME, vice-présidente en charge de l'appui aux communes et des mutualisations, représente notre collectivité pour le suivi de toutes les conventions. Chaque commune devra désigner son représentant.

Service commun de planification territoriale :

Les 5 septembre 2022 et 4 septembre 2023, le bureau communautaire a approuvé la convention de fonctionnement du service commun de planification territoriale définissant les modalités de fonctionnement

et les modalités de remboursement d'un service d'accompagnement dans l'élaboration ou l'évolution des documents d'urbanisme des communes.

Treize communes adhèrent actuellement à ce service.

L'article 8 prévoit la création d'un comité de suivi pour un suivi contradictoire de l'application de la convention une fois par an.

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux doit désigner son représentant.

Il est proposé que Madame Emmanuelle BONHOMME, vice-présidente en charge de l'appui aux communes et des mutualisations, représente notre collectivité pour le suivi de toutes les conventions. Chaque commune devra désigner son représentant.

***Vu la délibération n°2022-209 du bureau communautaire du 5 septembre 2022 approuvant la convention de fonctionnement du service commun « instruction des autorisations d'urbanisme » et autorisant la signature des conventions de fonctionnement dudit service commun ;***

***Vu la délibération n°2022-210 du bureau communautaire du 5 septembre 2022 approuvant la convention de fonctionnement du service commun « planification territoriale » et autorisant la signature des conventions de fonctionnement dudit service commun ; Vu la délibération n°BC2023-203 du bureau communautaire du 4 septembre 2023 approuvant la modification de la convention de fonctionnement du service commun « planification territoriale » ;***

***Vu l'avis favorable de la commission attractivité du territoire par la filière touristique, agricole et le développement durable du 22 février 2024.***

Au vu de ces éléments, Le Conseil Municipal, à l'unanimité

## **ARTICLE 1**

- **DESIGNE** Monsieur Philippe GROSSET, pour représenter la Commune de OUERRE aux comités annuels de suivi des conventions des services communs « instruction des autorisations d'urbanisme » et « planification territoriale ».

## **DE 2024 027 : Adoption du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 16 septembre 2024**

### **Exposé des motifs :**

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux exerce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 la compétence « contributions financières au budget du service d'incendie et de secours » en lieu et place de ses communes membres.

Pour rappel, cette prise de compétence présente un double intérêt. Pour les communes, il s'agit de transférer à la communauté d'agglomération une dépense très dynamique au regard de l'évolution des risques. Pour la communauté d'agglomération, il s'agit de consolider son coefficient d'intégration fiscale (CIF) pris en compte dans le versement de certaines dotations par l'État aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts (CGI), il appartenait ensuite d'évaluer les charges transférées par les communes à la Communauté d'agglomération afin de les intégrer dans le calcul des attributions de compensation (AC).

Dans la continuité des échanges ayant eu lieu en Conférence des maires en 2022, il a été proposé par la CLECT une prise en compte, au titre des charges transférées par les communes, des contingents appelés par le SDIS lors de l'année 2023, en lieu et place de ceux appelés en 2024. A titre de rappel, la prise en compte de l'année 2023 comme année de référence pour l'évaluation des charges transférées en lieu et

place de l'année 2024, constitue, pour la seule année 2024, une économie d'environ 250 000 euros pour les communes.

La situation spécifique des neuf communes membres du SICSPAD a par ailleurs été prise en compte dans l'évaluation des charges transférées.

Par courrier du 23 septembre 2024, et conformément à l'article 1609 nonies C (alinéa 7 du IV) du code général des impôts, le président de la CLECT m'a transmis le rapport définitif d'évaluation des charges transférées, adopté lors de la séance du 16 septembre 2024. Il a été adopté à l'unanimité.

Pour notre commune, cela représente une attribution de compensation de 25 001 euros.

Ce rapport doit être soumis à l'approbation des conseils municipaux des 81 communes membres qui bénéficient d'un délai de trois mois pour se prononcer. Il sera adopté si la majorité qualifiée des communes (la moitié des communes représentant les deux-tiers de la population de l'EPCI ou les deux-tiers des communes représentant la moitié de la population de l'EPCI) adopte ce rapport.

Cela étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts (CGI),*

*Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux du 25 septembre 2023,*

*Vu le rapport d'évaluation adopté par la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) lors de sa séance du 16 septembre 2024 et transmis à la commune par courrier du 23 septembre annexé,*

#### **DECIDE**

- **D'APPROUVER** le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées au titre de la compétence « contributions financières au budget du service d'incendie et de secours ».

#### **DE 2024 028 Subvention association "Liberty pour la vie"**

Madame la Maire indique que l'association Liberty pour la vie a fait une demande de subvention auprès de la Mairie.

L'association *Liberty Pour La Vie* a pour objectif de recueillir, de faire stériliser et d'identifier les chats errants afin de lutter contre leur prolifération mais également de leur offrir une vie meilleure en essayant de les placer dans des familles. Cette demande a été étudiée et validée par la Commission des liens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- **De verser** 417.75 euros à l'association *Liberty Pour La Vie*. Cette somme sera inscrite à l'article 65748 (*subvention de fonctionnement autres personnes de droit privé*).

#### **DE 2024 029 Remboursement de frais**

Madame FISSON, maire de la commune de Ouerre, expose au Conseil Municipal qu'elle a acheté des fournitures pour le repas des anciens d'un montant de :

- 46.73 € chez Mondial Tissus
- 48.39 € chez AMAZON (site marchand)

Ces 2 entités n'acceptent pas le paiement différé, donc Madame FISSON demande au Conseil Municipal de bien vouloir rembourser le montant des frais engagés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de rembourser la somme de 95.12 € à Mme FISSON par mandat administratif à l'article 623 « fêtes et cérémonies » pour l'achat de ces fournitures.

## **RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

### **Commission urbanisme:**

Ont été déposés :

- une déclaration préalable sur Prémont pour une terrasse sur pilotis et changement d'une fenêtre en porte fenêtre.
- Un permis de construire pour la réalisation d'un garage dans l'allée des bois

### **Commission travaux, sécurité :**

La réunion cantonale pour les demandes de FDI se prépare, la commission travaux a envisagé différents projets : accès PMR à l'Eglise, terrain de pétanque à Fontaine, agencement du parking du cimetière, création de deux ilots à des intersections à Fontaine, réfection d'une entrée de chaussée communale rue des Merisiers, démolition de hangars à la ferme Louvet.

Tous ces projets vont être soumis en demande de subvention à la réunion cantonale du FDI, à la suite la commission travaux décidera de leur réalisation ou non.

### **Commission environnement :**

L'engazonnement du cimetière a été réalisé comme prévu. Nous avons eu de nombreux retours positifs, nous espérons repartir avec un entretien plus facile à gérer.

### **Commission manifestation :**

Retour sur halloween : beaucoup d'enfants présents et une bonne participation des habitants pour donner les bonbons.

Armistice : l'école a été contactée, les enfants lisons le message des anciens combattants

Repas des aînés : le thème sera guinguette.

Téléthon : 01 décembre : une nouvelle fois l'équipe montrera son soutien en faveur du téléthon, l'action consistera à battre le record de l'année dernière de la plus longue chaîne de trombones. Le marché de Noël de Ouerre en fête se tiendra en même temps en espérant que cela attire plus de monde.

L'arbre de Noël des enfants se déroulera le 15 décembre.

**Commission des liens et CMJ :** de nouvelles élections se sont déroulées pour le CMJ, Luna PISTORELLI est élue représentante. Le CMJ comporte 9 membres, ils sont motivés et ont plein d'idées.

### **Ferme Louvet :**

Les ateliers de travaux proposés par la SAEDEL se poursuivent, la commission étudie la possibilité et la faisabilité de proposer des logements sur le site. Il est également question de conserver la grange par la commune afin de proposer un lieu qui fédère et de liens (marchés ambulants, spectacles...) Tous ces travaux, sont à faire en cherchant un certain équilibre budgétaire et pour le moment il ne s'agit uniquement que d'études et de projets.

**SIRP :** Pas de réunion mais un conseil d'école. Durant ce conseil d'école des questions ont été posées par les parents d'élèves au sujet du remplacement de Patricia TONIN qui part en retraite en

janvier. Son remplacement est fait. Une question concernant la mise à disposition du DTA des écoles a également été posée. Les DTA sont disponibles et consultables dans les mairies ou dans les écoles. Un projet de classe transplantée va également se réaliser en fin d'année pour l'école de OUERRE.

## **RAPPORTS DES SYNDICATS :**

**SIFAM** : pas de réunion mais nous avons demandé le fauchage de la cour de la ferme Louvet.

**Eaux de Ruffin** : Adoption du choix l'entreprise Gedia, seule à avoir répondu à l'appel d'offre concernant la fourniture et l'acheminement électrique pour une durée d'un an. Cette entreprise était déjà le fournisseur pour 2024.

Interrogation sur les causes et conséquences de ce seul retour.

Actualisation de la convention d'occupation du sol pour la BLR (Boucle Locale Radio) située sur Ouerre

Le Syndicat des Eaux de Ruffin étant désormais propriétaire suite à la fusion des différents syndicats dont celui des Eaux de Villemeux précédemment désigné.

Le 12ème plan de l'Agence de l'Eau Seine Normandie annonce des défis importants à venir. Une réunion spécifique sera organisée pour identifier les impacts et enjeux pour le syndicat et les usagers.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2023.

Il sera transmis dans les délais impartis au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA)

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

**SIE ELY** : Le syndicat va soumettre aux communes membres l'adhésion ou non à la convention de prestation de services d'entretien et de dépannage des réseaux d'éclairage public.

Le prestataire retenu, au terme d'un appel d'offre et d'un marché est SES.

**Réemetteur** : Emmanuel Gateau assistera à la réunion du 02 décembre.

## **RAPPORTS DES COMMISSIONS DE L'AGGLO :**

**Attractivité du territoire par la filière touristique et agricole :**

L'agglo lance une étude sur l'opportunité et la faisabilité de mettre des casiers dans les communes rurales intéressées et pour lesquelles une demande est faite. Des accords avec les producteurs doivent également être trouvés.

Cette démarche va dans le sens de l'enquête menée par la commission des liens en septembre dernier. Nous allons donc être vigilants sur ce point.

**Enfance, jeunesse, famille :**

Les axes de la nouvelle convention territoriale de services aux familles sont fixés. Son élaboration se poursuit.

La base nautique du plan d'eau d'Ecluzelles était mise à disposition par l'agglomération de Dreux à une association. Le contrat de renouvellement ne se fera pas et la base nautique sera directement

gérée par l'agglomération. Les emplois sont conservés, l'activité sera gérée en régie dès le mois de janvier 2025

**Déchets :**

Le rythme des tournées des ordures ménagères va changer et passer désormais à 15 jours. Pour notre commune, une étude sur le déploiement des points d'apports volontaires pour les déchets verres commencera au 2<sup>nd</sup> semestre 2025 pour une implantation en 2026.

**Commission assainissement :**

Augmentation des tarifs que ce soit pour les vidanges ou pour les contrôles dans le cadre d'une vente.

**POINT DIVERS :**

Suite à la répétition de courriers d'un riverain au sujet des cloches de l'Eglise et malgré des réponses apportées par Mme la Maire, le conseil prend la décision suivante au sujet de l'angelus :

Sonnerie en semaine à 7h, midi et 19h.

Pour les samedis et dimanches, l'angelus est repoussé de 7h à 8h le matin et maintenu à midi et 19h.

Suite à la foudre tombée sur l'Eglise au mois de mai dernier, il a fallu changer le boîtier. Le réglage de la durée de l'angelus était par défaut de 3 minutes, nous l'avons baissé à son minimum à savoir 1 minute.

Mme Le Maire rappelle que ces décisions sont discutées également avec le diocèse de Nogent le Roi et en accord également avec les décisions historiques prises par le Conseil Municipal.

La séance est levée à 20 heures 45

Prochain conseil jeudi 19 décembre 2024 à 19h

Madame la Maire,  
Clémentine FISSON

La Secrétaire de séance,  
Mathieu FOURAGE